

Un budget participatif de 50 000 \$ à L'Île-Perrot

L'Île-Perrot, le 17 mai 2024 – C'est avec enthousiasme que la Ville de L'Île-Perrot lance son premier budget participatif! L'enveloppe allouée est de 50 000 \$ au budget municipal de 2025 pour la réalisation de projets pensés *par* les citoyens, *pour* les citoyens.

Au bénéfice de la collectivité

Du 17 mai au 24 juin 2024, les Perrotoises et les Perrotois sont invités à proposer des projets visant l'amélioration du milieu de vie à L'Île-Perrot, en remplissant le formulaire en ligne. Plus tard, la Ville fera un tri préliminaire et une étude de faisabilité des idées, avant de présenter celles retenues dans le cadre d'un vote populaire, et de réaliser le projet gagnant.

À titre d'exemples, les projets peuvent être conçus au bénéfice des aînés, de la jeunesse ou de l'environnement, comme d'ajouter du mobilier de parc, des supports à vélo, des œuvres d'art ou de la végétation. Le fait de relier l'idée à la planification stratégique 2023-2028 de la L'Île-Perrot peut constituer un atout.

« Avec le budget participatif, la Ville passe la parole aux citoyens. C'est une façon de mobiliser l'intelligence publique et de générer des idées nouvelles. Pour bonifier un espace collectif, il est pertinent de faire appel à l'imagination de ceux qui l'habitent. Je suis convaincu que les Perrotoises et des Perrotois feront plusieurs propositions intéressantes. », s'exprime M. Pierre Séguin, maire de la Ville de L'Île-Perrot.

Critères d'admissibilité

Tout citoyen de L'Île-Perrot âgé de 18 ans et plus peut déposer un projet seul ou en équipe. Les résidents âgés de moins de 18 ans doivent pour leur part être accompagnés d'un adulte contresignant le formulaire et les documents complémentaires. Les détails concernant les critères d'admissibilité, les étapes suivant la période de dépôt des projets se trouvent sur le site Web de la Ville.

– 30 –

Source et informations

Camille Julien, directrice des communications

514 453-1751 (258)

cjulien@ile-perrot.qc.ca